

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **douzième jour de août 2002**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-08-207

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 5 août 2002.

ADOPTÉE

02-08-208

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 2 juillet 2002.

ADOPTÉE

02-08-209

Lieu de la prochaine séance

ATTENDU QUE les travaux de réaménagements de l'Hôtel de Ville ne seront pas terminés pour la prochaine séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la prochaine séance régulière du conseil se tienne au Centre communautaire Pierre-Prince.

ADOPTÉE

02-08-210

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 4 juillet 2002
 - nos 2CH001055 à 2CH001064 63 340.63 \$
- En date du 11 juillet 2002
 - nos 2CH001065 à 2CH001070 37 585.13 \$
- En date du 12 juillet 2002
 - nos 2CH001071 à 2CH001076 8 360.66 \$

- En date du 16 juillet 2002
 - nos 2CH001077 à 2CH001085 25 283.52 \$
- En date du 19 juillet 2002
 - no 2CH001086 à 2CH001092 33 912.67 \$
- En date du 07 août 2002
 - nos 2CH001093 à 2CH001097 37 494.10 \$
- temps supplémentaire des périodes 200227 à 200231

ADOPTÉE

02-08-211

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 9 août 2002
 - nos 2CH001098 à 2CH001221 220 113.00 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 9 août 2002
 - nos 2CH200013 à 2CH200017 209 370.71 \$

ADOPTÉE

02-08-212

Ratification du Programme Emplois Été/Échanges Étudiants

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au programme d'emplois Été/Échanges Étudiants du gouvernement fédéral;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit être signé entre les parties concernées pour procéder au versement de la subvention accordée par le dit gouvernement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise M. Claude Fortier, Régisseur aux sports et aux loisirs à signer le projet d'entente avec le gouvernement fédéral dans le cadre du projet Emplois Été / Échanges étudiants.

QUE la Ville de Princeville ratifie l'engagement de Monsieur Scott Moffatt aux conditions fixées par le dit programme pour une période de 30 jours.

ADOPTÉE

02-08-213

Démission – Service des Loisirs

Engagement – Service des Loisirs

02-08-214

Nomination d'un greffier de cour intérimaire

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de nommer greffier de cour intérimaire Mario Juare

02-08-215

Programme d'équité salariale

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu

02-08-215

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux de la Ville de Princeville ainsi que de déterminer la période de temps.

02-08-217

Travaux de réfection de chemins municipaux – Libération de retenues

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la réfection de travaux de certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à une retenue de contrat sur le paiement des travaux du troisième rang Est de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 12 524.96 \$ à la compagnie Les Entreprises Bourget inc. relativement au contrat de réfection du troisième rang Est de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisé à effectuer ledit versement.

ADOPTÉE

02-08218

Autorisation de paiement - Contrat Construction DJL inc.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la réfection de travaux de certaines parties de chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder au paiement des travaux de la réfection des dites parties de chemins municipaux de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 92 576.30 \$ à la compagnie Construction DJL inc. pour les travaux de traitement de surface de certaines parties de chemins municipaux de la Ville de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisé à effectuer ledit versement.

ADOPTÉE

02-08-219

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2002-44 afin d'en changer la teneur des travaux de mise en place du nouveau parc industriel, le montant de la dépense à 1 789 000 \$ et le montant de l'emprunt à 1 789 000 \$ dont seront déduites les subventions qui pourront être versées pour le paiement d'une partie de la dépense.

02-08-220

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2002-45 afin de changer la teneur des travaux d'infrastructures diverses sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord entre Saint-Jacques et Demers, le montant de la dépenses à 863 000 \$ et le montant de l'emprunt à 863 000 \$ dont seront déduites les subventions qui pourront être versées pour le paiement d'une partie de la dépense.

02-08-221

Entente avec le Ministère des Transports – Route 263

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à des travaux majeurs de la rue St-Jean-Baptiste Nord (route 263) de Princeville;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a présenté un projet d'entente no 32-151 pour contribuer au financement desdits travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste Nord (route 263) de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le maire à signer le projet d'entente no 32-151 présenté dans le cadre des travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste Nord de l'intersection des rues St-Jacques et St-Jean-Baptiste Nord jusqu'à l'intersection des rues Demers et St-Jean-Baptiste Nord.

QUE le Conseil de la Ville de Princeville accepte les conditions énumérées dans le projet d'entente no 32-151 présentées par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

02-08-222

Réalisation des travaux d'augmentation de capacité d'approvisionnement en eau potable

02-08-223

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement – Augmentation de capacité d'approvisionnement en eau potable

02-08-224

Autorisation de signatures – Acte notarié d'acquisition de terrain – Prises d'eau

02-08-225

Demande à la CPTAQ – Ville de Princeville – Prises d'eau

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à l'amélioration de sa prise d'eau sur le lot 7-C rang X1 du Canton de Stanfold;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être produite par la Ville de Princeville à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'acquérir une parcelle de terrain du propriétaire situé à proximité de la prise d'eau actuelle;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement du Québec a produit des recommandations suite aux problèmes d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'acquérir une partie du lot 7-C rang X1 du canton de Stanfold pour entreprendre les travaux d'amélioration de la prise d'eau de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-08-226

Demande au ministère de l'Environnement – Extension de délai – Digue de la rivière Bulstrode

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit procéder à certaines améliorations de sa prise d'eau pour l'alimentation en eau potable;

ATTENDU QU'un rapport d'ingénieurs a été soumis au conseil de la Ville de Princeville pour le réaménagement de la dite prise d'eau;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement du Québec a produit ses recommandations suite aux corrections à apporter aux installations concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande au ministère de l'Environnement du Québec l'autorisation d'obtenir une extension du délai relativement au dossier de la prise d'eau de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-08-227 **Servitude demandée – Ferme Guérard**

02-08-228 **Politique sur les branchements demandés en bordure de réseau existant**

Dépôt des états financiers approuvés par l'Office municipal d'Habitation du Québec - Déposé.

02-08-229 **Second projet de modification de règlement de zonage no 432-89 – Projet no PRU2-201 – Place Brassard (zone R-44)**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement no PRU2-201, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone R-44 les résidences unifamiliales jumelées ;

Cependant, il est exigé à l'article 6.6 du règlement de zonage 432-89 que le revêtement extérieur de la façade des nouveaux bâtiments soit en brique.

ADOPTÉE

02-08-230 **Demande de dérogation mineure – Jacques Beuchesne Express Inc.**

ATTENDU QUE la superficie de cette propriété répond aux normes de construction actuelle;

ATTENDU QUE la présente demande n'a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE la construction projetée apporte des améliorations substantielles au bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Jacques Beuchesne Express inc. pour lui permettre d'agrandir le bâtiment de 14,3 % de plus que ce qui est permis par l'article 3.2.4 du règlement 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

02-08-231 **Demande de dérogation mineure – Machinerie H. Fortier Inc.**

ATTENDU QUE le règlement de l'ex-Ville de Princeville permettait la marge arrière demandée;

ATTENDU QU'une marge arrière de 10 mètres serait acceptable selon la dimension du terrain;

ATTENDU QU'il n'y a pas de voisins situés à proximité de la nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Machinerie H. Fortier inc. afin d'y ériger un nouveau bâtiment respectant une marge arrière minimum de 10 mètres dans la zone Ia-1.

ADOPTÉE

02-08-232

Demande de dérogation mineure – Monsieur Claude Ayotte

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment accessoire est inférieure au bâtiment principal;

ATTENDU QUE la construction actuelle existe depuis 4 ans;

ATTENDU QU'aucune plainte n'a été rapportée à la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Claude Ayotte pour rendre conforme la hauteur du bâtiment accessoire qui dépasse de 7% ou de 0,52 mètre la hauteur permise par la réglementation municipale.

ADOPTÉE

02-08-233

Autorisation de signatures – Vente de terrain à Gestion Forêt-Dale Inc.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède une parcelle de terrain qu'elle n'utilisera pas pour la réfection d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue Lemieux;

ATTENDU QUE le propriétaire de la Compagnie Gestion Forêt-Dale inc. est intéressé à faire l'acquisition de ladite parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la vente d'une emprise de rue occupant le lot 41-14-15 et une partie du lot 41-14-14 rang 1X du canton de Stanfold au prix de 1 810.04 \$ à la compagnie Gestion Forêt-Dale inc.

QUE le maire et le greffier soient autorisé à signer le contrat de vente de ladite parcelle de terrain.

ADOPTÉE

02-08-234

Achat de terrain – Ferme Rivardale Inc.

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été produite par la Ville de Princeville pour acquérir une partie de terrain de Ferme Rivardale inc. pour procéder à l'aménagement d'un dépôt de neige usée;

ATTENDU QUE la présente demande a reçu l'accord de la commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à son acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une partie de terrain identifiée comme étant une partie des lots 12-C et 13-A rang 8 du canton de Stanfold d'une superficie de 160 441,33 pieds carrés (14 905 mètres carrés) appartenant à la compagnie Ferme Rivardale inc. pour un montant de 11 230.89 \$.

QUE le maire et le greffier soient autorisé à signer le contrat d'achat de la dite parcelle de terrain.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2002-45 afin de changer la teneur des travaux d'infrastructures diverses sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord entre Saint-Jacques et Demers, le montant de la dépenses à 863 000 \$ et le montant de l'emprunt à 863 000 \$ dont seront déduites les subventions qui pourront être versées pour le paiement d'une partie de la dépense.